

Réorientation grande école de commerce --> Fac de droit

Par **Perduedansmonorientation**, le 27/08/2019 à 14:40

Bonjour à tous!

Je vous contacte car je sollicite votre aide. J'ai 28 ans et je suis diplômée d'une grande école de commerce (top 5) et j'ai travaillé pendant 1 an et demi. Le monde de la finance ne m'a pas du tout plus et je suis restée 1 an à penser à mon orientation. J'ai été prise pour intégrer un master spécialisé dans une grande école d'ingénieurs (top 3). Cependant, cet été, j'ai eu une révélation, et ce qui m'a en réalité toujours passionné est de faire du droit pénal.

J'ai donc candidaté pour une L2 de droit à distance mais j'hésite beaucoup. Mes questions sont les suivantes:

1) Pensez-vous que je fais une erreur de m'orienter vers une fac de droit après avoir fait une grande école de commerce et ne pas aller à mon master spécialisé dans cette super école d'ingé? Quand je parle d'erreur, je parle surtout du risque de redoubler et de ne pas trouver de stage en droit pénal en raison de mon background très financier (contrôle de gestion etc..)

2) Je lis beaucoup d'articles sur la précarité des avocats pénalistes. Est-ce une réalité? Je ne souhaite pas me réorienter vers une voie où je gagnerai le SMIC toute ma vie surtout après un bac+13 si je fais du droit...

Votre aide me serait très précieuse car je doit prendre une décision au plus vite. J'attends votre réponse avec impatience!

Par **MorganM**, le 27/08/2019 à 15:30

Bonjour

1) Si par "erreur" vous entendez uniquement la crainte de ne pas trouver de stage, je ne pense pas que votre expérience soit un obstacle pour en trouver un, au contraire puisque vous disposez d'une expérience professionnelle généralement appréciée.

Mais ce changement mérite réflexion dans le sens que vous allez devoir suivre une L2, une L3, puis au moins un Master I voire un M2 (si les conditions pour passer le CRFPA sont modifiées ce qui est plus ou moins d'actualité) à moins que votre diplôme ne vous confère une équivalence quelconque. Il faut ensuite obtenir le CRFPA ce qui n'est pas évident, avant d'intégrer l'école. Il faut donc pouvoir évaluer votre motivation car ce n'est pas un choix anodin ; de plus les enseignements de droit ne se résument pas au droit pénal ; il faudrait voir si le droit de manière générale vous intéresse vraiment. En tout état de cause il existe de

nombreux professionnels en reconversion et vous ne seriez pas la seule dans ce cas.

On pourrait tout autant dire que vous feriez une erreur d'aller dans ce master spécialisé de votre école d'ingénieur si ce domaine ne vous plaît pas.

2) La réponse à cette question est très variable : cela dépend si vous vous installez à votre compte en sortie d'école (rare en pratique) ou si vous êtes collaboratrice en cabinet (et dans quel cabinet...). Généralement, il est dit que les trois, quatre voire cinq années sont difficiles pour un jeune avocat collaborateur qui ne compte absolument pas ses heures ; s'agissant de la rémunération vous ne serez sans doute pas au SMIC mais les charges sont très pesantes sur la profession (40% il me semble?). Beaucoup de jeunes avocats qui débutent ne font pas exclusivement du droit pénal et cumulent par exemple avec du droit de la famille car il est vrai que la matière pénale n'est pas forcément la plus rémunératrice (encore que plaider un dossier aux assises peut être plutôt rémunérateur... encore faut-il avoir un tel dossier). Assister un gardé à vue peut permettre de gonfler la rémunération mais ne constitue pas à mon avis la substance du salaire. Ensuite il faut pouvoir développer votre clientèle... La rémunération dépend également beaucoup de votre capacité/quantité de travail..

Il y a une double difficulté dans cette profession : l'accès (passer le CRFPA), mais surtout, une fois sur le marché du travail, il y a beaucoup d'avocats : la concurrence est rude et le travail acharné. En revanche, je pense que ceux qui arrivent à percer ont une situation plus confortable...

Il est difficile de fournir une réponse à cette question qui dépend de beaucoup de facteurs... Néanmoins je pense qu'il n'est pas évident en début de carrière, de faire uniquement du pénal (d'où l'essor de cabinets généralistes pour embrasser le plus de contentieux possible).

Il y a une avocate sur le forum qui peut être vous apportera plus de précisions.

EDIT : en revanche, vu que les finances vous sont familières, il y a un secteur qui perce depuis quelques années : le droit pénal des affaires et notamment le droit pénal financier, qui sont des branches très intéressantes et plutôt rémunératrices...

Par **Perduedansmonorientation**, le **27/08/2019 à 15:39**

Merci beaucoup pour cette réponse complète Morganm! Je comprends que cette décision mérite réflexion. C'est pour ça que j'ai écrit sur ce forum, il est en effet difficile de décider seule. J'ai encore quelques jours pour me décider.

J'attends avec impatience les réponses d'autres personnes, d'autres avocats et aussi si possible de personnes qui se sont aussi réorientée en droit.

EDIT: Pour le droit des affaires, ça ne m'intéresse pas du tout.. même si c'est rémunérateur ce n'est pas un métier que je me verrai faire. Par contre je ne connaissais pas le droit pénal

des affaires! Je vais me renseigner merci!

Encore merci!

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/08/2019** à **07:33**

Bonjour

Je rejoins Morgan, le droit pénal des affaires est un domaine qui vous permettra de mobiliser les expériences et compétences que vous avez acquises quand vous étiez en école de commerce. Votre profil intéressera certainement les directeurs de M2.

Je vous suggère de lire ceci <https://www.cabinetaci.com/droit-penal-des-affaires/>

Par **antmar**, le **28/08/2019** à **16:49**

Hello,

Quelques tentatives de réponse à vos questions - je suis avocat à Paris, mais pas spécialisé en droit pénal.

[quote]

1) Pensez-vous que je fais une erreur de m'orienter vers une fac de droit après avoir fait une grande école de commerce et ne pas aller à mon master spécialisé dans cette super école d'ingé? Quand je parle d'erreur, je parle surtout du risque de redoubler et de ne pas trouver de stage en droit pénal en raison de mon background très financier (contrôle de gestion etc..)

[/quote]

Si vous avez fait une CPGE pour intégrer votre école de commerce, vous savez étudier efficacement, donc le redoublement paraît peu probable, à ceci près qu'il faut se plier aux exigences méthodologiques de la fac de droit : il faut accepter de repartir de la base, sans essayer d'imposer une façon de pensée apprise en prépa / école, sinon ça risque d'être compliqué.

Quant au stage en droit pénal, vous ne pourrez pas faire grand chose au début : en L2 ou L3, vous serez là pour observer et faire des petites recherches qu'un avocat vérifiera. Pas d'inquiétude, avec un profil comme ça, vous trouverez un stage. Pensez aussi à faire un stage en juridiction, c'est toujours intéressant.

[quote]

2) Je lis beaucoup d'articles sur la précarité des avocats pénalistes. Est-ce une réalité? Je ne souhaite pas me réorienter vers une voie où je gagnerai le SMIC toute ma vie surtout après un bac+13 si je fais du droit...

[/quote]

En un mot comme en 100 : oui, c'est une réalité. Beaucoup d'étudiants en droit rêvent de faire du pénal et changent d'orientation après un stage, ou quand ils échouent à trouver une collaboration à la sortie de l'école du barreau. Et même s'ils trouvent une place en cabinet, ils ne devront pas compter leurs heures et se contenter d'une rétrocession d'honoraires d'environ 3,5k€/mois, soit 1650€ net (tarif de base à Paris), sans compter les frais d'inscription au barreau, le comptable, etc.

Cette situation est la situation générale. Il y a évidemment des exceptions, des gens dont le profil est sorti du lot et qui s'en sortent beaucoup mieux. Il faut juste être conscient de cela, et capitaliser sur ses avantages. En ce qui vous concerne, je suis Isidore : vous aurez une compréhension beaucoup plus développée qu'un étudiant lambda en pénal des mécanismes comptables et financiers, ce qui vous donne un gros avantage pour les affaires de corruption, compliance anti-blanchiment, détournement de fonds, etc.

Gardez aussi à l'esprit que le droit est un domaine très, très vaste et restez ouverte à d'autres envies que du pénal !

Par **Perduedansmonorientation**, le **28/08/2019 à 18:04**

Merci d'avoir répondu à mon message! Je n'ai pas fait de prépa classique mais une prépa intégrée spécialisée en mathématique et physique.

Votre message m'encourage à poursuivre dans cette voie, je vais encore y réfléchir et attendre d'autres avis si possible.

Mais concernant le salaire quelles sont les évolutions? J'imagine qu'un jeune avocat commence à 1650 euros puis bénéficie d'une forte évolution non?

C'est un point que je prends en compte, faire 6 ans d'étude supplémentaire en plus des 7 années que j'ai déjà effectuées pour être payé 1650 euros et évoluer très peu n'est pas une option pour moi..

Encore merci :)

Par **Lorella**, le **28/08/2019 à 18:43**

Bonsoir

Votre école d'ingénieur, c'est dans quel domaine ?

Par **antmar**, le **28/08/2019 à 19:03**

[quote]

Mais concernant le salaire quelles sont les évolutions? J'imagine qu'un jeune avocat commence à 1650 euros puis bénéficie d'une forte évolution non?

C'est un point que je prends en compte, faire 6 ans d'étude supplémentaire en plus des 7 années que j'ai déjà effectuées pour être payé 1650 euros et évoluer très peu n'est pas une option pour moi..

[/quote]

Il ne s'agit pas d'un salaire. Dans l'immense majorité des cas, les jeunes collaborateurs pénalistes (mais dans les autres domaines aussi) sont des collaborateurs libéraux : ils ne touchent pas un salaire, mais une rétrocession d'honoraires. Le concept est que le client paye l'associé, qui rétrocède à son collaborateur une partie des honoraires qu'il perçoit. Ce qui veut dire que le collaborateur reçoit une somme X, dont il/elle doit déduire : 20% de TVA (qu'il peut récupérer en faisant des charges évidemment), les charges sociales "classiques" (perçues par l'URSSAF), les cotisations retraites (14% mais le projet actuel est de les faire passer à 28% sur les 40000 premiers euros perçus chaque année) et l'impôt sur le revenu. Evidemment, il y a d'autres contributions/taxes et obligations envers le barreau à déduire, mais elles ne représentent "que" 1500 à 4000€ selon le lieu et le barreau où vous exercez.

Le montant que je citais plus haut, 3500€/mois brut, est le montant minimal recommandé par le barreau de Paris pour une collaboration à temps plein. Beaucoup de petits cabinets parisiens essaient de payer moins que ça.

Sur les perspectives d'évolution, deux points :

- comme vous recevez une rétrocession d'honoraires, il n'y a pas de primes garanties, pas de bonus, pas d'augmentation tous les ans, à moins de les prévoir dans le contrat de collaboration (qui n'est pas un contrat de travail : pas de prud'hommes, etc.) - le confort du salariat n'existe pas pour les avocats.

- c'est une collaboration libérale : vous avez le droit (et l'obligation pour vivre correctement quand vous faites du pénal) d'avoir des clients dits "personnels", non liés au cabinet, qui vous payent directement ou via l'état s'ils sont éligibles.

La collaboration libérale repose sur une fiction : l'associé est censé vous former sur les dossiers du cabinet, mais a l'obligation légale de vous laisser consacrer du temps à vos propres clients. En pratique, les choses ne sont pas du tout aussi simples : quand vous travaillez 60/70 heures par semaine pour le cabinet, à moins de ne pas tenir à votre dimanche ou vos nuits, vous n'accepterez que peu de clients personnels.

Par **antmar**, le **28/08/2019** à **19:10**

Je vous concède que ce tableau n'est pas très reluisant. Mais c'est la réalité de la vie de la vaste majorité des jeunes pénalistes.

Maintenant, si vous intégrez un grand cabinet, ou celui d'un pénaliste qui valorise correctement ses collaborateurs, votre rémunération de départ, et vos perspectives, peuvent

être bien meilleures.

Pour vous donner une idée, la rémunération la plus élevée que je connaisse pour un collaborateur 1ère année en M&A dans un cabinet américain est de 120.000€ en fixe + 20.000€ de bonus annuel, soit 140.000€ (net de TVA), avec une augmentation de 10% du fixe tous les ans et un bonus qui augmente de manière exponentielle d'année en année.

J'imagine qu'un grand cabinet peut proposer à un collaborateur en pénal en 1ère année une rémunération moins élevée que ça, mais mieux que les 3500€ brut/mois que je mentionnais.

Evidemment je parle ici de cabinets parisiens.

Par **Yzah**, le **29/08/2019** à **00:50**

Bonsoir,

Je me permet d'intervenir sur le sujet car je suis en reconversion après un cursus dans le paysage.

Vous devriez réussir sans problème en fac, il faudra réapprendre à apprendre tout en pensant différemment. Il faut vraiment oublier ses méthodes de rédaction et se laisser guider par les professeurs, les chargés de TD et les tuteurs du tutorat.

Le droit est un domaine vaste où se questionne l'intérêt général, les valeurs, la vie quotidienne et le passé, la construction historique de notre Etat de droit. Ne restez pas fermés et soyez curieux. En arrivant en fac, je pensais forcément au pénal mais je me suis découvert une petite affinité avec le droit de la famille (le droit constitutionnel m'a apporté méthode et rigueur sans me déplaire totalement).

Et merci pour ces informations sur la vie d'avocat, qui sont toujours intéressantes.

Par **Perduedansmonorientation**, le **03/09/2019** à **16:39**

Bonjour,

Merci à tous pour vos messages. J'ai été acceptée à Assas en L2 mais après réflexion j'ai décidé de ne pas poursuivre dans cette voie pour des raisons financières. J'ai interrogé beaucoup d'avocats qui m'ont effectivement fait part des difficultés financières des avocats notamment en droit pénal.

Faire 6 années d'étude supplémentaires pour gagner si peu n'est pas une option pour moi.

Merci encore de m'avoir donné des conseils !

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/09/2019** à **07:46**

Bonjour

Merci pour votre retour !

Du coup, vous intégrez l'école d'ingénieur ?

Quoiqu'il en soit je vous souhaite une bonne continuation

Par **Perduedansmonorientation**, le **04/09/2019** à **22:35**

Oui je vais intégrer l'école d'ingénieurs! c'est juste 8 mois de cours et ça m'ouvrira des portes.

Encore merci pour tous vos conseils!